



## CERTIFICAT SANITAIRE ÉQUINS

A délivrer dans le mois précédent la date du concours.

A remettre par l'éleveur au comité organisateur lors de l'entrée des animaux dans l'enceinte du salon.

**NOTA :** Les certificats de vaccination portant le N° d'identification de l'animal ou son signalement devront être présentés le jour du concours ainsi que leur document d'identification

### ATTESTATION DU DÉTENTEUR

Je soussigné M \_\_\_\_\_,

éleveur demeurant à \_\_\_\_\_ département \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_  
m'engage à respecter le règlement du salon.  
certifie que les animaux mentionnés en p2 :  
- sont identifiés conformément à la réglementation en vigueur  
- sont accompagnés de leur document d'identification  
- sont immatriculés au SIRE

Vu le :  
L'éleveur

### ATTESTATION DU VÉTÉRINAIRE SANITAIRE

Je soussigné M \_\_\_\_\_

vétérinaire sanitaire à \_\_\_\_\_ certifie que

les \_\_\_\_\_ (*nombre*) animaux dont le signalement sont mentionnés au verso

détenus par M. \_\_\_\_\_

comme faisant partie de son exploitation.

**remplissent les conditions sanitaires suivantes :**

- sont identifiés individuellement selon la réglementation en vigueur.
- ne présentent aucun signe clinique de maladie.
- sont vaccinés contre la grippe équine.

